



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT /
MODIFICATION DE L'INVITATION**

**RETURN BIDS TO /
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3) /
Direction des contrats de service 3 (DC Svc 3)
Attention: Thomas Kardaras By e-mail to / Par
courriel : Thomas.Kardaras@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Title / Titre Chaises pour prélèvements sanguins	
Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-23-A071	Amendment No. / N° de la modification 001
Date of Amendment / Date de la modification 28-juillet-2023	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: À l'attention de : Thomas Kardaras Ministère de la Défense nationale Directeur, Contrats des services (DC Svc 3) 101, promenade du Colonel-By Ottawa, Ontario K1A 0K2 Courriel : Thomas.Kardaras@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination Dépôt central de matériel médical (DCMM) 105, chemin Montgomery, bâtiment BB104A Base des Forces canadiennes Petawawa Petawawa (Ontario) K8K 2X3	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</p> <p>At / à:</p> <p>14 h Heure avancée de l'Est (HAE)</p> <p>On / le:</p> <p>10- août-2023</p>
--

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____ Title – Titre _____	
Signature _____ Date _____	



L'AMENDEMENT 001 à LA SOLLICITATION NUMÉRO W6369-23-A071 EST PORTÉ à :

1. Modifier l'annexe B - Base de paiement
2. Modifier la PARTIE 2, section 2.1 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES afin d'inclure les instructions standard mises à jour.

LE NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES W6369-23-A071 EST MODIFIÉ COMME SUIT :

- 1 **Supprimer l'annexe B - Base de paiement, et remplacer par:**

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

1. **Période du contrat (de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2026)**

1.1 Les besoins initiaux

Article	Description	Quantité	Numéro de pièce du fabricant	Prix unitaire ferme total (CAD et taxes en sus)
1	Chaises pour prélèvements sanguins inclinables, y compris leurs manuels d'utilisation et d'entretien technique.	11		[À préciser dans le contrat subséquent] \$

1.2 Unités optionnelles

Article	Description	Quantité maximum 42	Numéro de pièce du fabricant	Prix unitaire ferme total (CAD et taxes en sus)
1	Chaises pour prélèvements sanguins inclinables, y compris leurs manuels d'utilisation et d'entretien technique.	Maximum 42		(À préciser dans le contrat subséquent) pour l'établissement du prix entre la date d'attribution du contrat et le 31 mars 2024) \$
2	Chaises pour prélèvements sanguins inclinables, y compris leurs manuels d'utilisation et d'entretien technique.	Maximum 42		(À préciser dans le contrat subséquent) pour l'établissement du prix entre la date 01 avril 2024 et le 31 mars 2025) \$
3	Chaises pour prélèvements sanguins inclinables, y compris leurs manuels d'utilisation et d'entretien technique.	Maximum 42		(À préciser dans le contrat subséquent) pour l'établissement du prix entre la date 01 avril 2025 et le 31 mars 2026) \$



2 Supprimer la PARTOE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES section 2.1 dans son intégralité, et la remplacer par :

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- A. Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(CCUA\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous>), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- B. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- C. Le document 2003 (2022-03-29) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :
- (i) L'article 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimé en entier.
 - (ii) L'alinéa d du paragraphe 2 de l'article 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
 - 1. Faire parvenir sa soumission uniquement au ministère de la Défense nationale comme indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions;
 - (iii) L'alinéa e du paragraphe 2 de l'article 05, Présentation des soumissions, est supprimé et remplacé par ce qui suit :
 - 1. Veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués sur l'enveloppe ou le colis renfermant la soumission.
 - (v) Le paragraphe 3 de l'article 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier.
 - (vi) Le paragraphe 4 de l'article 05, Présentation des soumissions, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours,
Remplacer par : 120 jours
 - (vii) L'article 06, Soumissions déposées en retard, est supprimé en entier.
 - (viii) L'article 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

07 Soumissions retardées



1. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a reçu la soumission en entier. Les soumissions reçues en retard en raison d'une erreur d'acheminement ou d'un autre problème lié à la livraison électronique ne seront pas acceptées.

(ix) L'article 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

(x) L'article 20, Autres renseignements, est supprimé en entier.

D. Difficultés techniques de la transmission des soumissions Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (07) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'AchatsCanada (SAP Ariba) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

i) Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU

ii) Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

E. Intégralité de la soumission

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;
5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS